

Réunion du Conseil Municipal du vendredi 11 juillet 2025
Séance ordinaire sous la **présidence** de Jean-Paul MICHAUD, Maire

Absents : Bernadette WALLIANG donne pouvoir à Denis SAUGET, Stéphane PFRANG donne pouvoir à Jean-Michel MAY, Laure SCHLEGEL donne pouvoir à Sébastien PILLOT

Convocation : 4 juillet 2025

Secrétaire de séance : Jean-Michel MAY

Début de séance : 20h

Approbation du procès-verbal de la séance du 26 mai 2025

1) Convention Pluriannuelle d'Objectifs et de Moyens avec le groupement d'associations FRANCAS

Depuis de nombreuses années la volonté des Communes de Boussières, Chemaudin et Vaux, Montferrand-le-Château, Thoraise et Torpes a toujours été de développer d'une part, des loisirs éducatifs de qualité et ce en complémentarité avec l'école et d'autre part, une politique sociale et familiale dans les domaines de l'enfance, de la jeunesse, de la parentalité, du temps libre et de la vie sociale. Dans le cadre de sa politique éducative et sociale locale, en appui à la Convention Territoriale Globale de la Caisse d'Allocations familiales du Doubs, les communes prennent acte que le contractant a pour objectif l'animation sociale et éducative des enfants et des jeunes, des familles et des habitants.

Les trois associations et le GIE EDUCATIFS ET SOLIDAIRES ET FRANCAS DU DOUBS s'engagent, pour la durée de la présente convention à réaliser :

L'animation de l'accueil de structure collective pour les jeunes âgés de 11 à 17 ans en périscolaire, extrascolaire au sein des communes de Boussières, Chemaudin et Vaux, Montferrand-le-Château, Thoraise et Torpes, selon les modalités suivantes :

- Organiser et animer les activités de structure collective pour les jeunes âgés de 11 à 17 ans en périscolaire, extrascolaire
- Assurer le recrutement de l'équipe d'animation selon la législation en vigueur,
- Fournir le matériel pédagogique nécessaire aux activités,
- Assurer l'administration et la gestion de l'accueil conformément aux dispositions légales et encadrer et former le personnel.

Cette convention débute à partir du 1er janvier 2025 pour une durée de 4 ans. Le terme de la convention est ainsi fixé au 31 décembre 2028.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, AUTORISENT le maire à signer cette convention.

2) Subvention maison des familles

La construction de la maison des parents puis celle des familles ont été permises en autres dans le cadre du projet « Communes Solidaires ». L'Equipe de Semons l'Espoir et de la Maison des Familles lance l'opération « Communes Solidaires » édition 2025 pour continuer à les soutenir dans leur différents projets et propose aux communes franc-comtoises d'y participer.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de participer à l'opération à hauteur de 150 €.

3) Modification du règlement de location de la salle

Jean-Paul MICHAUD informe que suite au retour d'expérience du fonctionnement de la location de la salle, il propose au conseil municipal d'ajouter une ligne tarifaire pour la location de cette dernière en y ajoutant que les jours fériés seront facturés au même tarif que les week-ends

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, vote pour la mise en œuvre d'un tarif pour les jours fériés.

4) Rapports des commissions et délégations

NEANT

5) Questions diverses

NEANT

Fin de séance : 21h30